

RÉUNION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE : BILAN ET PERSPECTIVES

Date et heure : 15 09 2025 / 15:10

Lieu : Ministère de la culture – Direction Générale de la Création Artistique,
54 rue des Francs Bourgeois 75003 Paris

Participants :

Ministère : Didier Brunaux, Judikaëlle Séjourné, Smail Amina

Représentants anPad (Présentiel) Manon Conan, Antoine de La Morinerie, Frédéric Tellier, (en visio) Katarina Stadler

APERÇU

Ce document synthétise les discussions du 15 septembre 2025 lors de la rencontre de l'anPad au Ministère.

Les sujets clés incluent les activités et les défis financiers de l'association nationale des professeurs d'art dramatique (anPad), notamment le succès des rencontres d'Avignon et l'organisation du forum des écoles de théâtre le 29 novembre 2025, menacée par un manque de budget.

Le texte détaille également les évolutions réglementaires importantes, comme le report de la mise en place du Certificat d'Aptitude (CA) à 2027 et le déploiement du Diplôme National d'Études de Théâtre (DNET), dont le caractère obligatoire et le financement restent à clarifier.

Enfin, il met en lumière des problèmes critiques au sein des conservatoires : la tension entre la pluridisciplinarité et la place centrale de l'art dramatique, de graves dysfonctionnements de direction et des coupes budgétaires dans certains établissements, ainsi que les efforts pour traiter les questions éthiques (VHSS, consentement) et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

BILAN DES RENCONTRES D'AVIGNON

- Les rencontres organisées par l'association à Avignon ont été un succès, avec un programme qui a suscité beaucoup d'intérêt.
 - La salle, d'une capacité d'une quarantaine de personnes, a été quasiment pleine, notamment pour l'atelier du matin réservé aux adhérents et les 4 tables rondes ouvertes au public.
- La présence à Avignon est jugée stratégique pour la visibilité de l'enseignement spécialisé du théâtre.
 - Un journaliste de Télérama a découvert l'existence de l'anPad à cette occasion.
 - C'est également un lieu de rencontre avec d'anciens élèves qui montent des compagnies, à proximité du plus grand marché du théâtre.
- La pertinence de maintenir l'événement à Avignon est débattue.
 - Des questions écologiques et économiques sont soulevées, notamment le coût croissant du festival qui réduit le nombre d'adhérents pouvant y assister.
 - Le manque de réponse concernant une subvention a empêché d'anticiper les défraiements, et plusieurs membres ont renoncé à venir.

RÔLE ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

- L'association se positionne comme un espace essentiel de réflexion pour les professeurs d'art dramatique.
 - Elle aborde des questions éthiques brûlantes du métier, comme les VHSS, et sert de repère à beaucoup de professeurs isolés.
 - Elle favorise la réflexion sur la pluridisciplinarité et le dialogue avec les autres arts (musique, danse) au sein des conservatoires.
- L'association, qui compte environ 251 adhérents, maintient un réseau national pour connecter les professeurs, dont beaucoup sont isolés dans leur territoire.
- Plusieurs événements sont planifiés pour structurer l'année.
 - Les **Journées d'automne** auront lieu le 30 novembre en région parisienne. L'édition précédente avait rassemblé plus de 50 personnes.

- Les **échanges de pratiques**, réservés aux adhérents, sont très demandés. Ils se dérouleront à la Toussaint en Île-de-France et au printemps en région.
- Forum des Écoles Publiques de Théâtre
- La deuxième édition du forum est organisée par l'association et se tiendra le 29 novembre à **La Commune** – CDN Aubervilliers.
- L'objectif est d'aider les élèves à comprendre les spécificités des écoles publiques de théâtre pour orienter leurs choix de manière plus consciente.
- Le format inclut des tables rondes et six ateliers pratiques animés par des professeurs ou des élèves des écoles supérieures.
- La première édition a rassemblé plus de 150 participants (lycéens, élèves de conservatoires, étudiants).
- Un défi majeur pour l'édition de cette année est l'absence de budget, l'événement reposant sur le bénévolat et le soutien matériel du **théâtre** partenaire.

COLLABORATION SUR LES GROUPES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

- Un groupe de travail sur les questions éthiques (violences pédagogiques, VHSS) sera mis en place début 2026 avec Irène Basilis. L'association y sera associée.
- Les travaux menés en 24-25 vont se poursuivre, notamment sur le référentiel de compétences du diplôme national, l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) et les enjeux de gouvernance.
 - Une nouvelle inspectrice a été nommée pour travailler spécifiquement sur l'EAC théâtre. Hélène Cancel.

PLURIDISCIPLINARITÉ ET AVENIR DE L'ART DRAMATIQUE

- La montée de filières pluridisciplinaires, comme la comédie musicale, est perçue comme une menace pour les départements d'art dramatique dans certains conservatoires.
 - L'exemple du conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés a été cité, où le département d'art dramatique serait en train de disparaître, avec seulement quatre ou cinq heures de théâtre restantes au profit de la musique et de la danse.
- Bien que la pluridisciplinarité soit reconnue comme essentielle pour l'acteur de demain et soit au cœur des pratiques pédagogiques, il est crucial que l'art dramatique demeure la spécialité principale.

MISE EN PLACE DU CERTIFICAT D'APTITUDE (CA) DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE

- Le projet de finaliser le CA en même temps que le Diplôme d'État (DE) est retardé.
 - Le CNSAD, qui devait porter le projet, rencontre des difficultés logistiques liées à son déménagement à Romainville, ce qui l'empêche de se consacrer à l'actualisation du CA.
- Le calendrier est repoussé : une sortie initialement espérée pour le premier semestre 2026 est désormais envisagée pour le premier semestre 2027.
- La publication officielle du CA (inscription au RNCP) est conditionnée à l'accréditation du CNSAD pour délivrer la formation. Tant que le CNSAD n'est pas accrédité, ni la fiche RNCP ni la VAE ne peuvent être mises en place.
- Une fois l'accréditation obtenue, la priorité sera de permettre aux personnes déclarées admissibles depuis 2008 de passer l'examen. La formation initiale pourrait débuter en 2028.

DÉPLOIEMENT DU DNET

- Une série de webinaires sera organisée en novembre/décembre pour chaque région afin de présenter les nouveaux textes du DNET aux chefs d'établissement.
- Plusieurs questions restent en suspens concernant le DNET
 - Les modalités de financement ("qui paye quoi") ne sont pas encore précisées, ce qui inquiète les directions d'établissements.
 - La liste des présidents de jury, attendue pour septembre, n'a pas encore été communiquée.
- Une clause de l'arrêté (page 168) suscite des interrogations : elle stipule que l'équipe pédagogique doit comprendre au minimum deux enseignants de théâtre, dont l'un doit faire partie de l'équipe de direction, ce qui n'est pas le cas dans tous les conservatoires.
- Le lendemain nous avons reçu le mail suivant de Judikaëlle Séjournée :

Suite au rendez-vous d'hier, je me suis renseignée auprès de Patrick Zuzalla au sujet de votre interrogation sur la formulation dans l'annexe Théâtre de l'arrêté du diplôme national « les

enseignements du cycle préparatoire au diplôme national sont dispensés par une équipe pédagogique composée au minimum de deux enseignants de théâtre dont l'un fait partie de l'équipe de direction. »

Nous vous confirmons la rédaction de cette phrase qui était proposée par les experts du groupe afin d'avoir un effet incitatif qui renforce la phrase de l'article 10 de l'arrêté sur les critères de classement : « Pour un conservatoire à rayonnement départemental ou régional, l'équipe de direction comprend une personne, directeur ou adjoint, chargée de coordonner l'enseignement de chacune des spécialités proposées par l'établissement. »

Le SNOP, partie « 1.1 – Administration et encadrement » du chapitre III (p. 21), insiste sur la dimension d'équipe de direction, avec intégration des différentes spécialités : il précise désormais que l'équipe de direction veille à intégrer le responsable des enseignements de chacune des spécialités et que ces personnes ont vocation à occuper des postes de direction adjointe.

En effet, ces situations sont encore assez rares et il faut désormais travailler à cette évolution pour les établissements qui en ont la capacité. L'autre évolution sera de qualifier aux postes de direction adjointe des professionnels de la spécialité théâtre.

Le prochain chantier du groupe de travail, après l'élaboration du référentiel de compétences du DNET, traitera de la gouvernance des départements théâtre (et notamment sa représentation auprès de la direction).

DYSFONCTIONNEMENTS ET DIFFICULTÉS DANS LES CONSERVATOIRES

- Des cas de dysfonctionnements graves ont été signalés, notamment à Cergy-Pontoise.
 - Un directeur est qualifié de "défaillant", une grève a mobilisé 66 professeurs sur 120 en juin, une plainte pour harcèlement a été déposée, et 22 dossiers de risques psychosociaux ont été constitués.
 - Ces problèmes sont liés à des recrutements de directeurs par des cabinets de conseil jugés peu compétents sur les spécificités du métier.
- Le pouvoir d'intervention de l'inspection du ministère est limité. Elle ne peut pas s'auto-saisir et son principal levier d'action est le classement des établissements, ce qui incite les conservatoires en difficulté à ne pas soumettre leur dossier de renouvellement.
- Le conservatoire de Toulouse fait face à un gel budgétaire total, avec une réduction de son budget de 70%, ce qui met en péril les stages et une convention avec l'université garantissant une licence aux élèves.

REPRÉSENTATION DU THÉÂTRE DANS LA GOUVERNANCE DES CONSERVATOIRES

- La discussion a souligné le besoin pour le département théâtre d'être représenté dans les instances de direction, sans pour autant que ses membres aient un statut de direction.
- L'objectif est que les trois spécialités (musique, danse, théâtre) soient régulièrement consultées par la direction.
- L'exemple du comité de direction artistique et pédagogique de Cergy-Pontoise incluant des conseillers pour chaque spécialité, a été cité comme un modèle positif.
- Il a été noté que la présence du théâtre au Conseil d'établissement est obligatoire.

MISE EN PLACE DU DIPLÔME NATIONAL D'ÉTUDES DE THÉÂTRE (DNET)

- **Jury et évaluation**
 - La liste des présidents de jury, en cours d'élaboration par les inspections, devrait paraître autour de novembre.
 - Pour cette année, la liste devrait comprendre environ 100 personnes pour la musique, et 25 pour la danse et 25 pour le théâtre.
 - Le coût des jurys externes devrait être absorbé par les budgets actuels des établissements, avec un appui possible des DRAC.
- **Caractère obligatoire et articulation avec le CPES**
 - Le DNET n'est pas obligatoire pour les établissements, mais il est présenté comme un atout pour leur attractivité et la reconnaissance nationale de leur formation.

- La gestion des élèves inscrits à la fois en CPES et en DNET est laissée au choix de chaque établissement. Certains envisagent le DNET comme une certification pour les élèves de CPES qui n'intègrent pas d'école supérieure.

RÉFÉRENTS HANDICAP ET VHSS

- La mise en place de référents pour le handicap et les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) est en cours dans les conservatoires. Ces référents sont mutualisés pour toutes les spécialités.
- Un manque de formation spécifique au théâtre sur l'accompagnement du handicap a été signalé, les formations existantes étant souvent axées sur la musique.
- La discussion a porté sur la nécessité d'accompagner les élèves présentant des fragilités psychiques, une préoccupation accrue depuis la crise du COVID.
- Les questions éthiques liées au toucher et au consentement dans la pratique théâtrale ont été abordées, en lien avec la thématique des VHSS.

SUBVENTIONS ET FINANCEMENT

- Le statut d'une demande de subvention est en attente d'arbitrage, avec un retard notable cette année.
- Une demande de budget supplémentaire de 4000€ a été faite spécifiquement pour l'organisation d'un événement à Avignon.
- La difficulté de financer les actions de l'association, largement basées sur le bénévolat, a été soulignée.
- Des pistes de financements alternatifs ont été évoquées, comme les fondations (Culture et Diversité) ou les subventions régionales.

QUESTIONS EN SUSPENS ET RISQUES

- **Risque financier** : L'incertitude concernant l'obtention d'une subvention met en péril la capacité de l'association à organiser ses événements et à défrayer ses membres bénévoles, ce qui a déjà eu un impact sur la participation aux rencontres d'Avignon.
- **Organisation du Forum** : Le forum des écoles du 29 novembre est organisé sans budget, ce qui fait peser un risque sur sa tenue et la capacité à faire venir des intervenants.
- **Pérennité du réseau** : Le manque de moyens pour défrayer les déplacements menace la participation des référents régionaux aux événements nationaux, ce qui pourrait affaiblir le maillage territorial de l'association.
- **Lieu des rencontres d'été** : La question de maintenir les rencontres d'été à Avignon, compte tenu des coûts économiques et écologiques, reste ouverte et non tranchée.
- **Risques institutionnels** :
 - Le risque de voir des départements d'art dramatique affaiblis ou disparaître au profit de filières pluridisciplinaires.
 - Des dysfonctionnements managériaux graves **plainte pour harcèlement,** directeur mis à l'écart pendant l'enquête des risques psychosociaux (RPS) à Cergy-Pontoise et dans d'autres établissements, avec une capacité d'intervention limitée des tutelles.
 - Des coupes budgétaires drastiques (-70% dans un cas) qui menacent directement la qualité des formations et les partenariats universitaires.